

<p style="text-align: center;">REGLEMENT COMPETITION P'TITS BEURRES FESTIVAL Du 14 au 16 mars 2025</p>
--

1 - DROITS :

Vous attestez être détenteur de tous les droits du film.

Vous attestez être détenteur de toutes les musiques de votre film.

Vous acceptez la diffusion de votre court métrage et ce sans contrepartie, pendant la durée du festival.

Vous acceptez la diffusion d'extraits de votre film, d'une durée de moins de 3 minutes, sur Internet et au Cinéma Le Hublot, sans contrepartie.

Vous acceptez le droit de reproduction des photographies de votre film pour diffusion sur Internet et au Cinéma Le Hublot, sans contrepartie.

2 - ENVOI DES FILMS :

Si le film est en langue étrangère (autre que le français), vous devez avoir des sous-titres français, ou anglais.

En acceptant le règlement, vous vous engagez à faire parvenir au festival une copie du teaser, ou de la bande annonce à la date indiquée, en cas de sélection.

En acceptant le règlement, vous vous engagez à faire parvenir au festival une copie du film à la date indiquée, en cas de sélection.

3 - PRIX :

3.1 : PRIX REMIS PAR LE JURY :

Le jury, composé de professionnels du cinéma et d'un membre de l'association du Cinéma Le Hublot, décernera les prix suivants :

- Meilleur micro court métrage
- Meilleur court métrage
- Meilleur réalisateur / Meilleure réalisatrice
- Meilleur scénario
- Meilleure acteur
- Meilleur actrice

3.2 : PRIX DU PUBLIC :

Un prix du public sera remis, lors de la cérémonie de clôture.

Le public votera pour le film qu'il a préféré pendant la durée du festival.

Les équipes de films présentes peuvent voter pour le prix du public.